

Siège Social :

5 rue de l'Europe

62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

TÉL : 03-21-41-27-55

MAIL : syndicathvl@gmail.com

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMANT.

Pour la compétence « Production et distribution de l'eau »

Étaient présents :

Mesdames ALLEMAN Joëlle, GODART Nicole,

Messieurs DERICQUEBOURG Daniel, BONNE Hervé, FLAMENT André, GUILLEMANT Pierre,

CARON Damien, ROVILLAIN Jean-Marc, BLONDEL Guillaume

Délégués titulaires,

CATOUILLARD Charline, suppléante de LECLERCQ Odile, titulaire absente.

Déléguée suppléante.

Absents et excusés :

Madame LECLERCQ Odile,

Messieurs CLÉMENT Jean-Pierre, BEGHIN Joël,

Délégués titulaires.

Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Étaient présents :

Mesdames CAUCHOIS-PETIT Emilie, MASCLET Emmanuelle.

Messieurs LECLERCQ Jonathan, JOSEPH Benoît,

Délégués titulaires,

BOURDREZ Alain, suppléant de RIFFAULT Isabelle, titulaire absente (démissionnaire).

Délégué suppléant.

Absents et excusés :

Madame RIFFAULT Isabelle (démissionnaire)

Messieurs DAUTRICHE Maxime,

Délégués titulaires.

Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un Accueil de Loisirs sans hébergement et de l'Animation Jeunesse pour petites et grandes vacances »

Était présente :

Madame CRESSON Frédérique

Déléguée titulaire.

Absentes et excusées :

Madame HANNEBIQUE Guylaine (démissionnaire)

Déléguée titulaire,

Madame CORBISIER Dorothée, ayant donné procuration à Madame ALLEMAN Joëlle

Déléguée suppléante.

Monsieur JOSEPH Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
28 mars 2023

COMPÉTENCE ALSH

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Considérant que le Conseil syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2022 :	Dépenses de fonctionnement :	0 €
Budget ALSH	Recettes de fonctionnement :	0 €
	Résultat propre à l'exercice 2022 :	0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2022 :	0 €

Monsieur le Président ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le Conseil syndical, siégeant sous la présidence de Madame Joëlle ALLEMAN, procède au vote du Compte Administratif 2022 pour le Budget ALSH et à l'unanimité des suffrages exprimés soit 16 voix pour :

- **Approuve** le Compte Administratif 2022 pour le Budget ALSH
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE :

Monsieur le Président rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022, en application de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Budget Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Constat d'un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2022 de 0 €

Le Conseil syndical, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 17 voix pour :

- **Accepte** l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022 du budget RPI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président
Transmis à la Préfecture le 05 avril 2023.
Publié et notifié le 05 avril 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL,

Le Président du Syndicat HVL,

Pierre GUILLEMANT.

Pierre GUILLEMANT.

